

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 11 septembre (11/09/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par M. Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), M. Michel PIRAME (représenté par Mme Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par M. Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Mme Valérie CLARMONT, **Conseillère Municipale**.

Mme Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 16 SEP. 2014

CASTELSARRASIN - 82

**15 – 11 Septembre 2014**

**REMANIEMENT ET NETTOYAGE DES COUVERTURES DU CLOITRE – QUATRIÈME TRANCHE – « GALERIES OUESTS » - ENTRETIEN DES TOITURES DES CHAPELLES SUD ET GALERIES SUD DU CLOITRE**

Rapporteur : Mme VALETTE

**VU** le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- d'approuver la proposition financière de l'entreprise "Accroche Toit" d'un montant de 32 114,52 € TTC pour la tranche ferme concernant la galerie ouest du cloître, et de 9 559,80 € TTC pour la tranche conditionnelle concernant l'entretien des toitures des chapelles et galerie sud du cloître,
- d'adopter le plan de financement,
- de l'autoriser à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 50% et du Conseil Général à hauteur de 25%

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la proposition financière de l'entreprise "Accroche Toit" d'un montant de 32 114,52 € TTC pour la tranche ferme concernant la galerie ouest du cloître, et de 9 559,80 € TTC pour la tranche conditionnelle concernant l'entretien des toitures des chapelles et galerie sud du cloître,

**ADOpte** le plan de financement comme suit :

<b>Tranche ferme : galerie ouest</b>	<b>pourcentage</b>	<b>Montant en HT</b>
Etat (ministère de la Culture et de la Communication)	50 %	13381,05 €
Département	25 %	6 690,53 €
Commune	25 %	6690,52 €
	<b>Total HT =</b>	<b>26 762,10 €</b>
<b>Tranche conditionnelle : entretien chapelles et galerie sud du cloître</b>		
Etat (ministère de la Culture et de la Communication)	50 %	3983,25 €
Département	25 %	1991,63 €
Commune	25 %	1991,62 €
	<b>Total HT =</b>	<b>7 966,50 €</b>

**SOLLICITE** l'autorisation de pré-financer l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) à hauteur de 50 % et du Conseil Général à hauteur de 25 %.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Septembre 2014

Le Maire,

<b>REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE</b>
<b>LE: 16 SEP. 2014</b>
<b>CASTELSARRASIN - 82</b>



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :